



LOCATION DE SALLE - TYPE L (4^{ème} catégorie)

Salle : Jean Vilar

(Rue de la Gare - 17 440 – Aytré)

1 - Caractéristiques

- Equipement : Salle type L, 4^{ème} catégorie, jusqu'à 300 personnes
- Surface de la salle : 200 m²
- Capacité d'accueil : 200 places

2 – Sécurité incendie (fiches jointes)

- Plan d'intervention
- Fiche technique Sécurité Incendie (à compléter lors de l'état des lieux)
- Fiche des moyens inventoriés (à compléter lors de l'état des lieux)

3 – Equipements mis à disposition

- Local matériel : - 44 tables
 - 156 chaises
 - 9 podiums (réservés aux associations)
- Cuisine :
 - 1 armoire (conservation plats chauds)
 - 1 armoire (réchauffer les plats)
 - 2 réfrigérateurs / congélateurs
 - 1 congélateur (glace)
 - 1 grande poubelle
- Vaisselle et nécessaire pour l'entretien, non fournis.

4 - Chauffage

- Température réglée à 19° C
- Ne pas dérégler les radiateurs
- En cas de panne, contacter l'agent d'astreinte

5 - N° d'urgence

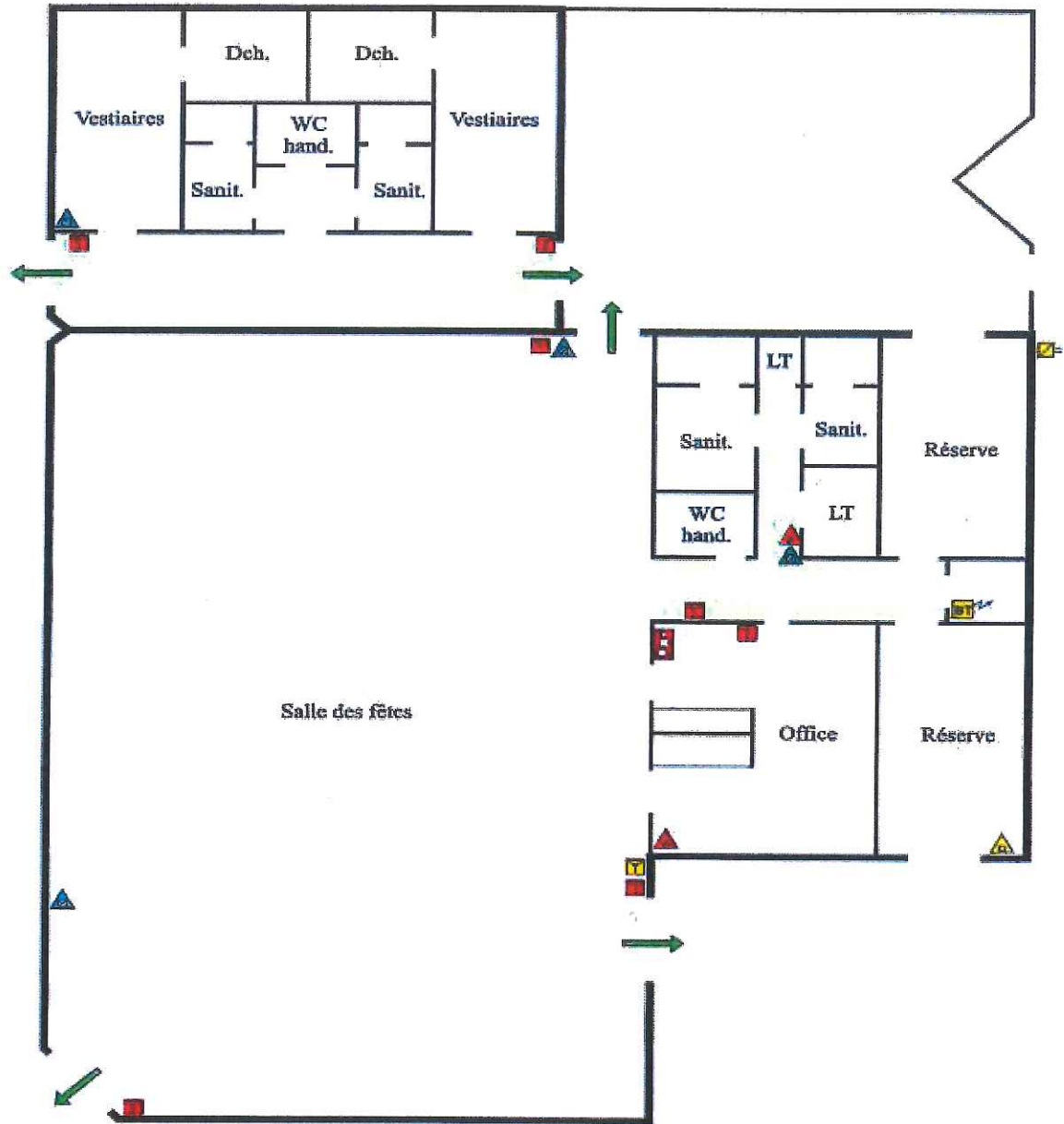
- Astreinte Mairie : 06 22 35 10 74
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police : 17

PLAN D'EVACUATION

MB Péc. 12



**Salle Jean Vilar
17440 AYTRE**



LEGENDE

Extincteur	Potens d'incendie	Boitiers alarmes	Centrale alarme incendie	Coupure électrique
Extincteur à eau	Robinet incendie armé	Arrêt d'urgence	Machinerie ascenseur	Ouverture porte
Extincteur à poudre	Colonne sèche	Commande désenfumage	Transformateur (EDF)	Hublot vance gaz
Extincteur CO2	Bar à sable	Vase Pélée	Climatisation, ventilation	Barrage eau
Extincteur sec roses	Porte coupe-feu	Evacuation	Chauffage	Gaine pompiers





Règlement Sécurité Incendie

Salle type L - 4^{ème} catégorie

Fiche technique

Salle : **Jean Vilar**, louée ou occupée par :

Mr/Mme :

Adresse :

Tel :

pour lui-même pour l'association :

Type d'activité :

Date : Horaires : de à

Effectif maximal autorisé : **200** personnes

L'organisateur désigne 1 personne, responsable de la Sécurité Incendie, ayant reçu une formation de sécurité incendie, et pouvant être employée à d'autres tâches :

Mr / Mme :

L'organisateur certifie:

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles municipales, notamment du chapitre II « Réglementation et sécurité » et s'engage à le respecter.
- Avoir procédé à une visite, avec l'exploitant de la salle et à une reconnaissance des voies d'accès et issues de secours.
- Avoir reçu de l'exploitant, une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose la salle municipale (inventaire des moyens de lutte contre l'incendie, listés sur la fiche ci-après).
- Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.
- Prendre les premières mesures de sécurité, en cas d'incendie et diriger les secours en attendant l'arrivée des Sapeurs pompiers.

Les décorations installées dans la salle doivent être conformes au Règlement Intérieur des salles municipales (art. n° 5 - Chap. II).

En cas d'incendie : Donner l'alerte - Evacuer la salle - Appeler les pompiers

Rappel : il est interdit de fumer dans les lieux publics.



SECURITE INCENDIE

(Localisation du matériel et des consignes au titre du L14)

SALLE JEAN VILAR

MOYENS INVENTORIES			OUI	NON
Consignes de sécurité				
Manoeuvre alarme incendie				
Extincteurs	SJV1	RDC OFFICE		
	SJV2	RDC COULOIR		
	SJV3	RDC SALLE		
	SJV4	RDC S/STATION ELECTRIQUE		
	SJV5	RDC SALLE		
	SJV6	RDC SALLE		
	SJV7	RDC COULOIR VESTIAIRE		
Manoeuvre désenfumage				
Issues de secours				
Coupure électrique				
Coupure gaz				
Coupure eau				